

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 113 (1968)
Heft: 3

Artikel: Artillerie blindée pour nos divisions mécanisées
Autor: Chatelan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343409>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

garanti par contrat. Il n'en restera pas moins la nécessité, pour les chefs responsables de l'instruction des formations blindées, de rechercher toujours le meilleur parti à tirer du « milieu », d'un milieu souvent changeant et toujours complexe.

En temps de paix, l'instruction se situe au premier rang des préoccupations du commandement. « Plus encore que du volume de ses effectifs et de la perfection de ses matériels — écrit dans la revue « Armée » d'octobre 1967 le général Cantarel, chef d'état-major de l'Armée de Terre française — la valeur d'une troupe dépend des qualités foncières et de la compétence technique des hommes qu'elle rassemble. »

Pour les responsables de l'instruction des troupes blindées et mécanisées, c'est là tout un programme, parsemé de difficultés, devant lesquelles il ne leur est pas permis de reculer.

Colonel CHAVAILLAZ

Artillerie blindée pour nos divisions mécanisées

I. INTRODUCTION

Nées de l'organisation des troupes de 1961, nos divisions mécanisées ont, rappelons-le, les tâches essentielles suivantes :

- mener des ripostes et des contre-attaques dans les terrains « chars » du Plateau suisse, en vue d'y anéantir les formations blindées ennemies préalablement canalisées entre des points d'appui installés en profondeur dans des portions de terrain propres au combat d'infanterie seulement ;
- briser les tentatives de l'infanterie de l'air par des actions rapides et violentes ;
- conserver la maîtrise de leur propre secteur d'engagement.

Ces nouvelles unités d'armée, indispensables si l'on prétend mener la bataille du Plateau, sont donc autant de réserves mécanisées dont disposent les commandants des corps d'armée de campagne. Éléments décisifs de la bataille, elles empruntent au champion de boxe ses qualités :

— condition physique des hommes et des matériels, laquelle ne s'acquiert que par un entraînement intensif et des soins appropriés ;

— préparation au combat qui s'effectue en fonction de l'appréciation de l'adversaire, du milieu et des propres moyens, et qui entraîne le choix de procédés et l'élaboration d'actions et de réactions éventuelles, donc de planifications ;

— perfection du réflexe et rapidité d'exécution qui impliquent l'esprit de décision des chefs, la brièveté et la clarté des ordres, la discipline et la maîtrise des hommes, mais aussi la haute qualité des matériels ;

— « punch » sans lequel un adversaire valeureux ne sera jamais mis k.-o. et qui est le fait de la violence et de la précision des feux dans l'espace et dans le temps ;

— enfin, résistance aux coups de l'adversaire, résultante d'un moral « à tout casser », de la pratique intelligente de l'esquive faite de ruse et de vitesse, ainsi que de la solidité physique optimale offerte, sur le champ de bataille, par le blindage.

Tous les problèmes qui se posent dans le cadre de l'amélioration de la valeur de nos grandes unités mécanisées se situent dans cette description imagée des qualités idéales qui font le champion.

II. POURQUOI DOTER NOS DIVISIONS MÉCANISÉES D'UNE ARTILLERIE BLINDÉE ET AUTOPORTÉE ?

Voilà un des nombreux problèmes à résoudre. Est-ce important ? Est-ce urgent ? Voyons un peu.

Actuellement, nos divisions mécanisées disposent, on le sait, de 3 groupes d'obusiers et d'un groupe de canons lourds, soit au total d'une artillerie de 72 pièces du calibre 10,5 cm,

toutes tractées par des camions tout-terrain et pouvant agir dans des secteurs d'environ 1000 ‰ de dérive à des distances de 10, respectivement 14 km. Ces matériels, vieux de plus de vingt ans, ne répondent que très imparfaitement, il faut bien le constater, aux impératifs actuels posés par le combat contre un ennemi en général blindé et par l'appui direct de nos propres formations mécanisées en particulier. En effet, cette artillerie manque par trop :

— de « punch », le calibre de 10,5 cm ne permettant d'espérer que des effets très limités sur les objectifs dits « solides », tels que chars de tous genres et constructions robustes ;

— de mobilité sur le champ de bataille, parce qu'elle y reste liée aux routes et ne peut, par ses propres armes, forcer un passage obligé, même si celui-ci n'est barré que par de modestes résidus ennemis ;

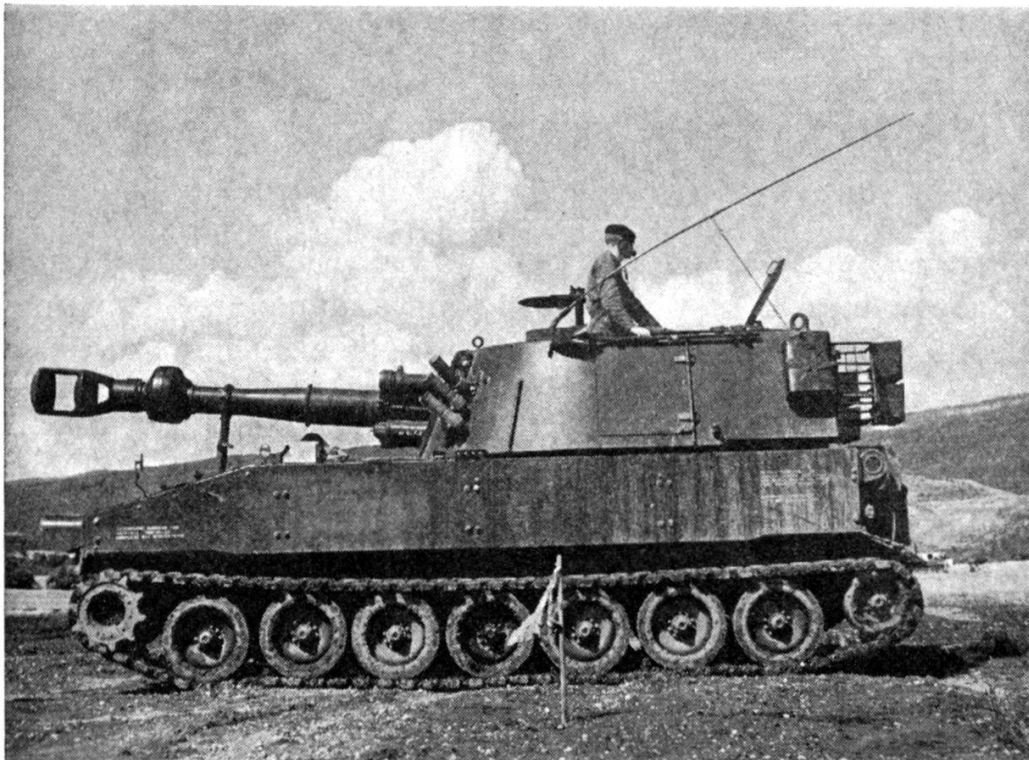
— de résistance, faute de blindage, aux coups nucléaires, aériens et terrestres que l'ennemi ne manquera pas de lui infliger, à moins qu'elle ne s'enterre profondément au prix de la suppression de toute mobilité, sans pour autant d'ailleurs devenir invulnérable.

Que voilà un champion bien diminué pour lequel une retraite méritée semble être l'issue la plus honorable et qui ne devrait en tout cas pas, sous peine de ridicule, s'entêter à vouloir combattre sur le ring des mécanisés.

Le problème est donc important et il réclame, sans l'ombre d'un doute, une solution rapide. Les jeunes cadres et les jeunes soldats de notre arme s'en rendent bien compte et, s'ils sont prêts à servir avec fidélité, ils demandent que leurs armes soient à la mesure des nécessités du combat moderne. Il y a là une question de confiance en soi que l'on ne saurait sous-estimer, sous peine d'atteindre à la longue la confiance tout court et l'enthousiasme. Les difficultés de notre recrutement n'auraient-elles pas une partie de leurs sources dans cet aspect du problème ? Instructeur à l'école de recrues de Bière dans laquelle se sont déroulés en 1967 les essais à la troupe de nouveaux engins d'artillerie, je puis témoigner de

la vague d'intérêt, d'enthousiasme et d'acharnement au travail qui a porté vers le succès cadres et recrues tout au long de leur instruction.

Mais par quoi remplacer ce matériel désuet? Tout naturellement, les regards se sont tournés vers le canon ou obusier automoteur blindé de fort calibre et doté d'armes de bord efficaces. Cette pièce, largement utilisée dans les armées étrangères, allie la mobilité et la puissance du feu à la bonne protection de ses équipages. De telles qualités en feraient l'arme d'appui direct idéale de nos formations mécanisées. Cette solution a le mérite d'être sûre parce qu'expérimentée avec succès à l'étranger, réalisable à brève échéance parce que les matériels existent, supportable pour notre bourse si l'on veut bien ne pas sombrer dans notre «perfectionnisme-mignon» et parfaitement adaptée aux possibilités d'assimilation de notre



Obusier automoteur, type M 109 américain.
Photo E. Schärli, Genève

armée de milice, les essais à la troupe l'ont prouvé. Elle fait d'ailleurs partie d'un plan de développement établi depuis longtemps par le Service de l'artillerie, lequel classe en première urgence la modernisation de l'artillerie d'appui direct des divisions mécanisées, en deuxième urgence l'adaptation de l'artillerie d'appui général des mêmes divisions (portées de 25 à 30 km) et la création d'une artillerie de corps d'armée.

Dans le cadre de la réalisation du programme de première urgence, proposition est faite à nos parlementaires de décider de consacrer un crédit, prévu dans le plan de financement à long terme pour la modernisation de l'artillerie, à l'achat de 7 groupes de 18 obusiers automoteurs 155 du type M 109 américain, soit 2 groupes par division mécanisée en remplacement de 2 groupes d'obusiers de 10,5 cm, et 1 groupe réservé à l'instruction dans les écoles de recrues. La décision d'achat devrait intervenir en 1968 et la livraison serait possible en 1970.

III. MAIS POURQUOI CHOISIR LE M 109 AMÉRICAIN?

Les raisons en sont fort simples.

1. Les qualités manœuvrières et l'efficacité du M 109 sont remarquables. D'un poids de 24 tonnes, donc largement inférieur à celui de nos chars, il les dépasse de beaucoup en vitesse et en autonomie (350 km), les égale en terrain accidenté, véhicule 28 obus de 40 kg qui représentent sa contribution à 7 feux d'efficacité de groupe, atteint une cadence de 6 coups / minute grâce à un dispositif ingénieux mais simple mis au point par la Fabrique fédérale d'armes, tire tous azimuts dans les angles inférieurs et supérieurs, atteint une portée de 14 km, dispose d'obus d'acier, d'obus fumigènes et incendiaires, d'obus éclairants, de fusées instantanées, de fusées béton très efficaces contre les blindages, de fusées « à proximité » garantissant l'éclatement de tous les obus à 10 mètres au-dessus du sol.

Ce puissant engin, équipé d'une mitrailleuse de 12,7 mm et de lance-pots fumigènes, offre, par son blindage, une protection sûre à son équipage contre les coups des armes d'infanterie, les éclats et les effets primaires des explosions nucléaires. Il peut donc assurer sa propre défense et, le cas échéant, forcer le passage dans des portions de terrain non encore nettoyées. Chaque pièce peut être commandée par radio ou par fil. Enfin, le M 109 est à même d'ouvrir le feu dans les 2 à 3 minutes qui suivent son arrivée en position et de quitter la position dans la minute qui suit le tir du dernier projectile. Qui dit mieux pour accompagner et appuyer nos formations mécanisées?

2. Le délai de livraison extrêmement court nous offre la possibilité d'effectuer en 1970 une modernisation qui, on l'a vu, ne saurait souffrir de nouveau retard. Aucun matériel de ce genre, en tout cas pas d'origine suisse, ne pourrait être remis à la troupe dans un délai pareil ou même approchant à quelques années près.

3. La certitude de ne pas avoir à souffrir des inévitables maladies d'enfance propres aux engins nouveaux, puisque ces pièces sont largement introduites aux Etats-Unis et dans de nombreux pays, permet de pouvoir compter d'emblée sur un matériel sûr et efficace.

4. La simplicité de l'engin et, en particulier, celle de ses appareils de pointage autorisent une instruction assimilable par les troupes de milice et laissent même espérer une diminution des erreurs de tir.

Mais le passage de la roue à la chenille demande beaucoup de temps. Nos formations mécanisées en ont fait l'expérience puisqu'elles ne commencent que maintenant, de nombreuses années après leur introduction, à être vraiment rentables. Il faut non seulement parvenir à maîtriser une technique nouvelle, mais encore savoir en tirer le maximum en utilisant des procédés de conduite et de combat nouveaux. Cette adap-

tation exige de la troupe et surtout des chefs une mobilité d'esprit et des efforts d'autant plus grands qu'ils sont plus profondément enracinés dans la routine de « ce qu'on a toujours fait ».

La transformation est donc de longue haleine et, l'avenir étant à la chenille et au blindage, chaque année gagnée est capitale. Plus tard, le passage d'un engin chenillé à un autre engin chenillé ne posera probablement plus de problèmes aussi complexes. Pour l'artillerie, l'occasion de démarrer se présente. Il serait désastreux de ne pas la saisir au vol.

5. L'achat immédiat du M 109 serait financé par un crédit réservé en 1968 pour l'artillerie. Il n'y a aucune raison pour que la seule arme à n'avoir profité d'aucune modernisation sérieuse dans les vingt dernières années laisse passer son tour et abandonne à d'autres un crédit qu'elle ne reverra jamais, soyons-en bien persuadés.

D'ailleurs, l'achat immédiat d'une pièce produite en quantité nous fera certainement profiter des prix les plus avantageux, lesquels n'échapperont pas ensuite au renchérissement annuel propre à l'époque que nous vivons.

Certains reproches ont cependant été émis à l'égard du M 109. Par souci d'objectivité, je suggère au lecteur de les analyser. D'aucuns disent en effet :

1. « L'achat de pièces étrangères doit faire place à une construction suisse ».

Cet argument nous touche beaucoup parce qu'il est normal que le maximum des investissements de capitaux dans les achats de l'armée profitent à l'industrie et, par là, à la collectivité suisses. Mais peut-on le retenir si l'on sait qu'un développement suisse ne pourra être réalisé avant 1974 au plus tôt et que les fameuses maladies d'enfance ne feront alors que commencer? Peut-on le retenir si l'on sait que, de par les frais de recherche et la faible quantité d'engins fabriqués, la production suisse coûtera un prix immanquablement bien supé-

rieur... et ceci en ayant perdu au moins cinq ans? A notre avis, poser de telles questions, c'est y répondre.

2. « La portée du M 109 est trop faible ». Le M 109 est essentiellement destiné à appuyer les ripostes de nos formations mécanisées, lesquelles pourraient atteindre une profondeur d'environ 20 km. L'appui sera donc assuré en changeant *une* fois de zone de position, ce qui est parfaitement supportable pour une pièce qui a justement été faite pour ça. Il faut donc bien admettre que la portée de 14 km, jugée satisfaisante aux Etats-Unis et dans de nombreux autres pays, devrait nous convenir également.

3. « L'achat du M 109 implique l'introduction d'un nouveau châssis de char dans l'armée et crée ainsi de sérieux problèmes dans le domaine des réparations, en particulier quant à l'instruction des mécaniciens spécialistes ». C'est exact et il serait infiniment avantageux de n'avoir qu'une famille de châssis pour les chars de combat, les chars légers, les chars de grenadiers et de commandement, et enfin les chars d'appui. Avantageux certes, mais irréalisable de par les différences essentielles existant entre ces engins.

La pièce d'artillerie, par exemple, exige un châssis différent de celui du char de combat. Les adaptations tentées à l'étranger ont en général donné naissance à de gigantesques monstres aussi mal adaptés aux besoins de l'artillerie qu'à ceux du camouflage. Le M 109 est une des premières pièces dont le châssis a été conçu spécialement pour l'artillerie. Voilà probablement pourquoi le résultat est aussi satisfaisant. Il faut donc à notre avis prendre en charge ce châssis supplémentaire.

Les essais d'une batterie de M 109 effectués en été 1967 dans une école de recrues, puis en automne dans une unité en cours de répétition ont donné entière satisfaction et persuadé chacun des hautes performances atteintes par ces nouveaux matériels.

IV. L'ORGANISATION PROPOSÉE

Le groupe d'obusiers M 109 se compose de :

- 1 état-major de groupe
- 1 batterie directrice des feux
- 3 batteries d'obusiers blindés à 6 pièces chacune
- 1 batterie des services

L'état-major de groupe comprend :

- le commandant de groupe
- le commandant des positions
- les aides de commandement (adjudant, officier de renseignements, officier de transmissions)
- les chefs de service (médecin, quartier-maître, officier auto, officier de réparations).

La batterie directrice des feux réunit tous les organes nécessaires à la conduite du feu du groupe et se compose de :

- 1 section d'état-major de groupe comprenant le groupe de la zone d'observation réservé au commandant de groupe et le groupe de la zone des positions avec les équipes du commandant des positions, des PCT de groupe A et B, de renseignements, de relais et d'exploration ainsi que les véhicules réservés aux chefs de service;
- 1 section de commandement avec le groupe de commandement de l'unité et le groupe des services;
- 1 échelon de 9-12 commandants de tir destinés à être attribués, en principe dès la mobilisation générale, aux commandants tactiques jusqu'aux unités d'un régiment de chars déterminé;
- 1 section de transmission articulée en 1 équipe de section et 3 groupes de construction fils motorisés.

Le commandant de groupe, le commandant des positions, les PCT de groupe A et B ainsi que 9 commandants de tir disposent de chars de commandement M 113. Ces véhicules, déjà introduits dans les troupes mécanisées et légères, le

génie et les transmissions, offrent d'excellentes conditions pour la « conduite » grâce à leur mobilité et aux puissants appareils radio dont ils sont dotés, ainsi qu'une bonne protection aux équipages grâce à leur blindage.

Chaque batterie d'obusiers blindés comprend :

- 1 section de commandement, dans laquelle nous trouvons le groupe de commandement de l'unité avec notamment une équipe de reconnaissance, le groupe du PCT de batterie et le groupe des services ;
- 1 section de pièces avec 1 équipe composée de l'officier de batterie et de 6 groupes de pièces M 109 ;
- 1 train de combat avec l'échelon avancé de munitions chargé sur 3 transporteurs chenillés M 548, véhicules appartenant à la famille des M 113 et capables de transporter chacun environ 80 obus complets, soit la capacité en munitions d'environ 3 pièces.

L'équipe de reconnaissance, le PCT de batterie et l'officier de batterie sont transportés sur chars de commandement M 113. Le commandant d'unité dispose d'une jeep, mais peut également «conduire» à partir d'un des trois M 113 cités ci-dessus.

La batterie des services réunit tous les organes nécessaires au soutien et au service sanitaire du groupe. Elle comprend :

- 1 section de commandement avec les groupes de commandement et de services de l'unité ;
- 1 section de ravitaillement avec 3 groupes de munitions, disposant de camions de gros tonnage, 1 groupe de carburants et 1 groupe de ravitaillement ;
- 2 sections de réparation groupant les moyens de dépannage, d'entretien et de réparation ;
- 1 section sanitaire.

Une partie des sections de ravitaillement et de réparation constitue, dans l'engagement, l'échelon de soutien avancé du groupe créé en vue d'activer les ravitaillements, en particulier en munitions, les dépannages et les réparations mineures.

Le groupe d'obusiers blindés M 109 a un effectif d'environ 44 officiers, 106 sous-officiers, 500 hommes, 160 véhicules dont 18 obusiers blindés, 9 transporteurs de munitions M 548 et 22 chars de commandement M 113. L'obusier blindé peut engager sa pièce en tir direct antichars ou antipersonnel avec une remarquable efficacité.

Les M 109, M 113 et M 548 sont dotés d'une mitrailleuse de 12,7 mm. Les équipages sont armés du fusil d'assaut et disposent de grenades à main.

De puissants appareils radio, attribués jusqu'aux pièces et complétés par des moyens fils, assurent une conduite aisée et rapide des mouvements et des feux.

Quant aux dispositions prises dans le domaine capital des ravitaillements en munitions, elles répondent à l'obligation d'assurer de façon permanente la disponibilité de l'appui de feu.

Cette organisation du groupe en fait une formation moderne, mobile et efficace.

Les deux groupes d'obusiers blindés de la division mécanisée seront probablement incorporés dans un *régiment d'obusiers blindés* comprenant, en plus des deux groupes, un état-major de régiment et une batterie d'état-major de régiment. Ainsi secondé, le commandant de régiment :

- coordonne l'instruction de ses deux groupes;
- conduit le régiment lorsque celui-ci agit au profit d'un seul régiment de chars, soit qu'il lui soit subordonné, soit qu'il lui soit attribué en appui direct;
- planifie dans le détail, selon les directives du chef d'artillerie du corps d'armée, les interventions de l'artillerie blindée et celles réservées à l'artillerie des divisions d'infanterie lors des ripostes mécanisées envisagées dans les missions de ces divisions.

V. ENGAGEMENT AU COMBAT

Les principes indiqués ci-après, largement inspirés des expériences faites à l'étranger et adaptés à nos besoins, ne

doivent pas être considérés comme définitifs. Ils sont susceptibles d'être modifiés et complétés en fonction d'expériences nouvelles.

a) *Les missions dévolues à l'artillerie blindée*

Ces missions, situées essentiellement dans le cadre de l'appui et de la protection de nos formations mécanisées, sont les suivantes;

- anéantissement de formations à pied et de véhicules non blindés ou légèrement blindés;
- harcèlement, neutralisation et aveuglement de tous les genres de troupes terrestres;
- destruction de constructions et d'ouvrages d'art;
- éclairage d'un secteur de combat;
- surveillance d'un secteur de combat déterminé.

D'une façon générale, les objectifs confiés à l'artillerie dans le combat mécanisé sont:

- ceux que les canons des chars ne peuvent pas atteindre, soit qu'ils soient trop éloignés, mal définis, placés sur ou derrière des collines ou encore dans des vallons, des forêts ou des localités;
- ceux que les canons des chars peuvent atteindre mais que par souci d'économie des munitions des chars, les ravitaillements de ces engins étant fort délicats et prenant beaucoup de temps, il sera avantageux de confier à l'artillerie mieux à même de se réapprovisionner.

b) *Les feux*

L'unité de feu reste le groupe, l'engagement par batterie étant une exception possible pour les feux de neutralisation et d'aveuglement.

Le renforcement d'un groupe par un ou plusieurs autres groupes est rapidement réalisable en reliant, dans une première phase, les PCT de groupe entre eux puis en les coiffant, dans une seconde phase, par un poste directeur des feux régimentaire.

En règle générale, le groupe d'obusiers blindés exécute ses feux d'efficacité en tirant à cadence rapide 4 à 6 coups par pièce ou, si une coordination dans le temps est nécessaire, pendant 1, 2 ou 3 minutes. Les feux à cadence lente, tirés pendant un laps de temps plus long, sont réservés aux missions de neutralisation et d'aveuglement.

Les dimensions des objectifs normaux de l'artillerie blindée sont les suivantes :

- batterie seule diamètre 200 m
- groupe diamètre 300 m
- régiment
ou groupement à plusieurs
groupes diamètre 400 m et plus.

Les éléments d'efficacité approchés sont déterminés, chaque fois que cela est possible, sur la base de bulletins « météo » périodiques. Ainsi, le réglage et le tir du désaccord constituent une exception. Les éléments d'efficacité exacts sont obtenus par la correction d'une volée d'introduction ou des premiers coups d'un feu d'efficacité de longue durée.

En règle générale, la compensation de l'irrégularité des pièces et les échelonnements en hauteur et en profondeur sont négligés, alors que les échelonnements en dérive sont exceptionnels.

Les éléments et les corrections de tir sont déterminés par les PCT de batterie, tandis que les PCT de groupe coordonnent le déclenchement des feux, établissent et transmettent périodiquement aux PCT de batterie les corrections « météo », et calculent les feux planifiés en vue d'actions ultérieures.

Grâce à ces procédés et à la souplesse des nouveaux matériels, on peut espérer obtenir un feu dans les 2 à 3 minutes suivant la fin de la « donnée » de la tâche de feu au commandant de tir et, à condition que ce dernier ne s'accroche pas à des difficultés topographiques particulières, dans les 4 à 5 minutes suivant l'ordre de feu du commandant tactique.

c) *La conduite du feu*

La conduite du feu est assumée par les commandants de tir qui sont *subordonnés* à leurs commandants tactiques respectifs. Ils exécutent les *ordres de feu* de ces derniers ou se voient chargés d'une *mission de surveillance* d'un secteur de combat déterminé dans lequel ils interviendront de leur propre chef si l'ennemi s'y manifeste.

Chaque régiment de chars dispose d'une organisation d'observation d'artillerie complète. Le commandant de groupe et le chef de l'échelon des commandants de tir restent auprès du commandant de régiment de chars, tandis que les commandants de bataillon et les commandants de compagnie reçoivent chacun un commandant de tir.

La cohabitation du commandant tactique et du commandant de tir est impossible dans un char de combat et irrationnelle dans un char de commandement. En effet, les besoins de la conduite tactique et ceux relatifs à la conduite du feu exigent souvent des emplacements différents. D'autre part, lorsque les couvercles sont fermés, il n'y a place que pour un seul homme aux périscopes de la tourelle de commandement. Enfin, les moyens radio d'un char de commandement sont trop limités pour satisfaire à la fois commandant tactique et commandant de tir. Un char de commandement M 113 doit donc être réservé à chaque commandant de tir.

Pendant le combat, les contacts entre commandant tactique et commandant de tir sont réalisés exclusivement par radio. Ce procédé, à première vue délicat, se révèle fort avantageux en pratique. Ne serait-ce que pour avoir condamné sans appel les bavardages tortueux et souvent sans issue qui furent longtemps l'apanage de la collaboration infanterie-artillerie. Aujourd'hui, un ordre de feu bref et précis passe par les ondes et, parce qu'il est un ordre, ne souffre ni discussion, ni exécution approximative ou retardée.

d) *A propos de subordination*

Bien que destinés à appuyer les formations mécanisées, les groupes d'obusiers blindés ne doivent pas être subordonnés à priori aux commandants des régiments de chars. Le commandant de division ne peut en effet pas renoncer d'entrée de jeu à 50 % des pièces et, ce qui est plus grave encore, à environ 75 % du poids en projectiles, donc en efficacité, de son arme d'appui. Pourquoi se priverait-il sans raison impérieuse de son artillerie la plus moderne et la plus puissante, alors qu'il n'en a déjà que très peu et que le renforcement par l'artillerie de corps d'armée n'existe pas actuellement? Il est bien préférable de la garder en mains et de se ménager ainsi la possibilité de marquer des centres de gravité. Il faut, par contre, déléguer largement et assez tôt la compétence de feu aux commandants des groupements de combat subordonnés afin de faciliter leur prise de décision et leur manœuvre.

La subordination ne doit être envisagée que pour les phases les plus mobiles du combat lorsque la direction centralisée de l'artillerie devient par trop compliquée.

e) *La conduite des formations*

La conduite des formations d'artillerie blindée se caractérise par des planifications précises, lesquelles permettent de déclencher, le moment venu, les actions et les réactions par des ordres brefs, voire par des mots clés convenus. Le procédé des ordres préalables et l'utilisation habile des degrés de préparation à la marche sont indispensables.

En cōurs de combat, les chefs conduisent essentiellement par radio. Les ordres se limitent alors à une phrase d'introduction caractérisant l'opération qui va suivre et aux missions aux subordonnés. Cette manière de conduire assure rapidité et efficacité à condition que chefs et équipages fassent preuve de discipline stricte, de mobilité d'esprit et d'attention soutenue.

f) *La zone des positions*

Chaque batterie déterminant ses propres éléments et ses propres corrections de tir, la zone des positions du groupe peut être beaucoup plus étendue que jusqu'ici.

Chaque batterie y occupe un couvert de préparation camouflé. Plusieurs positions de tir, distantes les unes des autres d'environ 500 m, sont reconnues et préparées aux environs du couvert de préparation. Le moment venu, et sur simple mot code, la batterie occupe en quelques minutes une de ces positions. Le premier feu peut commencer dans les 5 minutes suivant l'arrivée des pièces.

La batterie évite de rester inutilement en position. Non engagée, elle regagne le couvert de préparation. Pour éviter les conséquences du repérage, elle doit changer de position après avoir tiré 1 à 2 feux. Cette manœuvre est déclenchée à nouveau par mot code et n'exige qu'un court laps de temps, soit 1 minute pour quitter la position, environ 3 minutes de mouvement et 5 minutes de prise de position: total environ 10 minutes.

Cette artillerie échappe donc aux coups de l'aviation et de la contre-batterie ennemies par l'utilisation judicieuse du camouflage et de la mobilité dans une partie de « cache-cache » dont l'enjeu est sa propre survie.

Le problème épineux de la protection DCA de l'artillerie blindée est intimement lié à celui de nos formations mécanisées. Tout développement réalisé dans l'avenir au profit de celles-ci doit également profiter à celle-là. Actuellement, la protection DCA n'est assurée que par les mesures passives indiqués ci-dessus et par l'engagement antiaérien des mitrailleuses des nouveaux engins. Elle peut cependant être renforcée par l'attribution de formations spécialisées provenant, par exemple, du groupe léger mobile DCA de la division.

VI. CONCLUSION

Les quelques réflexions livrées au lecteur dans cet article n'avaient d'autre prétention que de mettre en lumière un

problème qui nous tient particulièrement à cœur. En effet, l'introduction rapide des groupes d'obusiers blindés M 109 dans nos divisions mécanisées est non seulement souhaitable, mais nécessaire.

Cependant, il ne s'agit là que d'un premier pas dans l'indispensable adaptation de notre arme d'appui la plus importante aux conditions du combat moderne.

Pour ce qui est des divisions mécanisées seulement, l'artillerie d'appui général, difficilement assurée en attendant par le régiment d'artillerie ou même par un seul groupe de canons « lourds » de 10,5 cm, devra être modernisée dans les délais les plus brefs. Mais ceci est une autre histoire et nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

Major CHATELAN

Pour une doctrine d'emploi de l'infanterie motorisée

1. INTRODUCTION

L'infanterie motorisée vit un malaise : il n'y a pas concordance entre les missions qui lui seront confiées, les possibilités réelles qui sont siennes, et l'instruction qui lui est dispensée.

Elle bénéficie actuellement d'une formation qui — dans ses grandes lignes — n'est pas essentiellement autre de celle des infanteries de montagne, de frontière et de campagne. Or les missions qu'elle sera appelée à remplir, comme aussi le terrain sur lequel elle devra agir sont de nature très différente. Alors que l'infanterie de montagne sera engagée dans les terrains accidentés des Alpes, l'infanterie frontière sur les hauteurs tourmentées du Jura, l'infanterie de campagne dans les secteurs difficiles du Plateau, toutes zones peu perméables aux blindés et où le combat d'infanterie est parfaitement pensable,